

| | | |
|--------------------------|-------------------|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | ANNEE | Envoyé en préfecture le 24/10/2024 |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | Reçu en préfecture le 24/10/2024 |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | Publié le 24/10/2024 |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « ac | ID : 032-213202088-20241021-2024OCT21_309-DE |

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **21 octobre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Éric MATTIUSI, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
M. André GALOIX
Mme Françoise LACAPERE
M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
M. Julien PELLICER à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Contribution forfaitaire relative au fonctionnement et à l'entretien du gymnase de la Cité Scolaire Maréchal Lannes, au titre de l'année scolaire 2024 / 2025

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la Cité Scolaire Maréchal Lannes met à disposition de la commune le gymnase de l'établissement pour permettre aux associations sportives d'y pratiquer exclusivement des activités sportives.

En vue de définir les modalités d'utilisation de ces locaux scolaires (en dehors des heures de formation) et fixer le montant de la contribution forfaitaire de la commune au fonctionnement et à l'entretien du gymnase, il convient de conclure une convention avec le proviseur de la Cité Scolaire et la présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

Le planning d'occupation du gymnase a été établi avec les associations concernées au mois de septembre.

La contribution financière de la commune a été fixée à 4 200 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer, sur ces bases, la convention à conclure avec le proviseur de la Cité Scolaire Maréchal Lannes et la présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLEMCHEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 24 OCT. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 24 OCT. 2024